



Couper le pacs pert il ses droit

Par **nanou**, le 14/11/2008 à 15:40

bonjour

je suis pacse avec un marocain depuis 17set 2004,sa ne va plus entre nous si je coupe le pacs pret il sa carte de sejour.il a un cdi pourat il garder sa carte de sejour.enfin faire une separation sen qu il perdre ses droit de resider en france merci

j attend vos reponces

Par **Tisuisse**, le 14/11/2008 à 23:57

Si vous êtes pacés c'est que vous aviez de bonne raisons. Si ces raisons disparaissent, vous pouvez résilier votre pacs, peu importe les conséquences sur votre partenaire pacé, ces conséquences ne vous concerne pas.

Par **nanou**, le 15/11/2008 à 12:20

oui dacord mais se separer est un fait mes les consequences ses qu il peu tout perdre et meme repartir au maroc.se quitter en bon terme intelligence ses mieux je pense?

Par **Marion2**, le 16/11/2008 à 00:38

Bonsoir,
Rien ne vous empêche de vous quitter en bons termes. Relisez bien ce que vous a répondu Tisuisse, je suis tout-à-fait de son avis.

Cordialement

Par **nanou**, le 16/11/2008 à 09:24

bonjour,
cela ne m etonne absolument pas?
le forum est super bien meme tres bien bravo
mes ou est la sympathie ???

Par **Tisuisse**, le 16/11/2008 à 09:27

De quelle sympathie parlez-vous ? De celle du forum ou de celle que vous avez avec votre compagnon ?

Par **nanou**, le 16/11/2008 à 09:30

BONJOUR
DU FORUM

Par **Tisuisse**, le 16/11/2008 à 09:43

Expliquez-vous parce que là, je ne comprends plus !

Par **Marion2**, le 16/11/2008 à 10:40

Moi non plus... LOL

Par **salim16000**, le 16/11/2008 à 12:36

salut
normalement si son marie qui pose le qustion , a nanou si tu l'aime est tu veut pas retiré ca
carte reste avec lui sinon laisse le sinon ??????????, il ya le loi est il ya un dieu bonne courage

Par **nanou**, le **16/11/2008** à **13:33**

merci
salim